



UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} Statistiques et belles histoires Mars 2010

Voici une histoire de suivi de dons soumise par un membre de la CAGP-ACPD^{MD}, Peter Chipman, CFRE, directeur des dons planifiés et des dons majeurs, chez *Variety*, un organisme d'aide à l'enfance de la Colombie-Britannique

Le soutien indéfectible de Marjorie envers les enfants se poursuit après sa mort

Il y a près de dix ans, quand j'ai commencé à travailler pour *Variety*, j'ai fait un premier appel de suivi de dons à une dame qui faisait, année après année, un don de 150 \$ à notre organisme. Je l'appelais tout simplement pour la remercier et me présenter. Cet appel a marqué le début d'une merveilleuse relation.

Au téléphone, elle m'avait dit combien elle appréciait que je l'aie appelée. « Vous êtes la première personne qui appelle pour me dire merci. Quelle belle surprise ! Pouvez-vous me répéter votre nom ? » Cette année-là, je lui ai envoyé une carte de Noël.

L'année d'après, elle a fait un don de plus de 1000 \$ et, bien entendu, je l'ai tout de suite appelée pour la remercier. Quand nous recevons des dons d'un tel montant, nous décernons des certificats d'appréciation. Je me suis donc déplacé jusqu'à la vallée du Fraser pour le lui remettre. J'ai alors appris beaucoup de choses : elle était célibataire et retraitée, elle n'avait pas d'enfants, mais elle les adorait. J'ai aussi appris qu'elle regardait religieusement notre téléthon, qu'elle n'aimait pas les trop nombreux envois postaux que nous lui faisons, et qu'un seul envoi par année suffisait.

Lors de notre rencontre, je lui ai demandé si elle avait pensé laisser, dans son testament, un don à un organisme de bienfaisance qui lui tenait à cœur (en espérant qu'elle penserait au nôtre). Elle m'a répondu : « Ne vous inquiétez pas, M. Chipman, je suis allée chez le notaire et j'ai laissé un petit quelque chose dans mon testament pour trois organismes de bienfaisance, y compris le vôtre. »

Par la suite, elle a continué à nous faire son don habituel de 150 \$ et, chaque année, je l'appelais une première fois pour la remercier, puis une deuxième pour la saluer et lui faire savoir où nous en étions dans la réalisation de notre mission. J'ai aussi continué à lui envoyer une carte de Noël tous les ans.

L'an dernier, la carte nous est revenue et sa ligne téléphonique avait été débranchée. Oh ! oh ! Peu après, j'ai reçu un appel de son liquidateur de succession nous informant qu'il nous envoyait des documents d'homologation, ainsi qu'une copie de son testament.

J'étais vraiment triste de ne plus jamais pouvoir l'appeler pour lui parler de l'aide que nous apportions aux enfants.

Quand nous avons reçu le testament, nous avons constaté qu'il faisait mention de trois organismes de bienfaisance, dont deux recevaient de petits legs spécifiques, et un autre recevait en legs tous ses autres avoirs. Ce dernier organisme, c'était nous !!

Comme nous avons été reconnaissants et heureux quand nous avons reçu un chèque de plus de 700 000 \$. Je me suis alors rappelé notre première conversation, quand elle m'avait dit que personne ne l'avait jamais appelée et quelle belle surprise cela avait représenté pour elle. Par ce don, elle continue maintenant à aider les enfants qui lui tenaient tant à cœur, même après sa mort.

Envoyez-nous dès aujourd'hui vos belles histoires de dons ! Si vous avez une histoire que vous aimeriez voir affichée dans la section « *Nouvelles* » du site Web UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} ou dans une prochaine édition de *Statistiques et belles histoires*, veuillez communiquer avec Jennifer Paradis, coordonnatrice nationale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}, par courriel : leavealegacy@cagp-acpdp.org; ou par téléphone : 1-888-430-9494, poste 3.